

**DELIBERATION N°CS-2017/01**

**OBJET : Approbation du bilan de la concertation préalable à l'enquête publique pour les aménagements hydrauliques de protection contre les inondations : barrages écrêteurs de crues.**

L'an deux mille dix-sept, le quinze février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaients présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, E. DURAND, B. GACON, D. GEREZ, N. PAPOT, M. PLOCKYN et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, R. DUMONT, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, B. PONCET, E. PRADAT, L. PROTON, G. RAMBAUD, C. ROZET et L. SEGUIN.

Pouvoirs : P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE : pouvoir donné à B. PONCET.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Luc SEGUIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 29 / Pouvoirs : 1 / Votants : 30).

Convocation en date du : 8 février 2017.

---

**Monsieur le Président**, Alain BADOIL, expose que par délibération n° CS-2016/10 en date du 9 mars 2016, le Conseil syndical a fixé les objectifs et modalités de la concertation préalable à l'enquête publique pour les aménagements hydrauliques de protection contre les inondations (barrages écrêteurs de crues), conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code l'urbanisme renvoyant à l'article L.122-1 du Code de l'environnement (aménagements soumis à étude d'impact).

Conformément à ses engagements pris dans sa délibération, le syndicat a organisé la concertation préalable à l'enquête publique du 4 avril 2016 au 30 novembre 2016. Cette concertation a comporté les éléments suivants :

- ♦ La réalisation d'un dossier et d'une conférence de presse de lancement le 3 mars 2016.
- ♦ La mise à disposition, durant toute la durée de la concertation, d'un dossier de concertation présentant l'ensemble du projet :
  - dans les mairies des 4 communes concernées (Francheville, Tassin la Demi-Lune, Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins) ainsi qu'au siège du syndicat en mairie de Grézieu-la-Varenne accompagné d'un registre,
  - en version numérique téléchargeable sur le site internet du SAGYRC ([www.riviere-yzeron.fr](http://www.riviere-yzeron.fr)), accompagné d'un espace d'expression en ligne.
- ♦ La possibilité offerte à la population de transmettre toute remarque ou avis écrit sur le site internet ou par courrier au syndicat.

- ♦ La tenue de 6 ateliers répartis comme suit<sup>1</sup> :
  - A Francheville : le 30 avril – visite du site ; le 17 mai – travail sur les scénarios d'aménagement ; le 9 juin – restitution des orientations / approfondissement du volet environnement ; le 28 juin – déroulement du chantier et mesures d'accompagnement.
  - A Tassin la Demi-Lune : le 11 juin – visite du site ; le 30 juin – travail sur les scénarios d'aménagement.
- ♦ La tenue de 3 réunions publiques organisées comme suit :
  - Une réunion publique dans chacune des communes accueillant les aménagements<sup>2</sup> : le 7 mars 2016 à Francheville ; le 18 mai 2016 à Tassin la Demi-Lune.
  - Une réunion de restitution le 15 décembre 2016 à Sainte Foy-lès-Lyon, accompagnée d'un document de synthèse de la concertation (12 pages / A4).
- ♦ La tenue d'une réunion technique spécifique organisée le 26 avril à Grézieu-la-Varenne à l'initiative du SAGYRC, regroupant les bureaux d'études du SAGYRC, les associations opposées aux projets et leur propre expert.
- Pour promouvoir les réunions publiques et les ateliers, un ensemble de moyens ont été mobilisés : information par voie de presse, affichage dans les communes, diffusion de tracts et de documents de présentation synthétique auprès des riverains des projets de barrages dans les boîtes aux lettres (4 700 exemplaires à Francheville et 350 exemplaires à Tassin la Demi-Lune), diffusion d'un journal d'information toutes boîtes aux lettres sur les 19 communes du bassin versant (54 500 exemplaires), utilisation des supports de promotion des communes (journal municipal, panneaux à messages variables,...). Au total, 42 parutions presse (presse quotidienne régionale, presse spécialisée, presse économique, TV, radios) ont relayé la concertation.

**Le bilan de la concertation a été réalisé à partir des éléments ci-dessous, dans le cadre d'une mission spécifique confiée à un animateur-médiateur, qui a suivi l'ensemble du processus :**

- échanges lors des réunions publiques et dans la continuité de celles-ci,
- comptes-rendus des ateliers,
- compte-rendu de la réunion technique avec les associations,
- registres de concertation des 4 communes et du syndicat,
- écrits qui ont été adressés par l'intermédiaire d'Internet ou par courrier postal.

## LE BILAN QUANTITATIF

- ♦ Réunions publiques : environ 680 personnes présentes (450 participants à Francheville ; 80 à Tassin la Demi-Lune ; 150 à Sainte Foy-lès-Lyon).
- ♦ Ateliers
  - Francheville : 15 participants en moyenne sur les 4 ateliers (élus, associations, riverains).
  - Tassin la Demi-Lune : 12 participants aux deux ateliers (élus, associations, riverains).
- ♦ Expression dans les registres : 173 contributions (77 à Francheville<sup>3</sup> ; 2 à Tassin la Demi-Lune ; 55 à Sainte Foy-lès-Lyon ; 36 à Oullins ; 3 au siège du SAGYRC).
- ♦ 42 parutions presse (presse quotidienne régionale, presse spécialisée, presse économique, TV, radios).

<sup>1</sup> La délibération initiale en prévoyait 4 à 6.

<sup>2</sup> Les réunions du 7 mars à Francheville et du 18 mai à Tassin n'étaient pas spécialement prévues dans la délibération n° CS-2016/10, dont le contenu peut s'entendre a minima, et a pu utilement être enrichi par d'autres espaces et supports d'échanges durant la concertation.

<sup>3</sup> Dont une contribution mentionnant une pétition contre le projet ayant regroupé 1080 signatures

## LE BILAN QUALITATIF

### *Les avis exprimés<sup>4</sup>*

Le champ de la concertation était centré sur les modalités d'insertion environnementale et paysagère des barrages. Pour autant, les avis exprimés ont très majoritairement concerné ou évoqué l'opportunité de réaliser ces ouvrages.

#### ➤ *Sur les registres*

Les avis favorables représentent 60 % des avis exprimés. Ils se sont principalement exprimés dans les communes d'Oullins et de Sainte Foy-lès-Lyon, que les barrages ont pour but de protéger au-delà de la crue trentennale.

Il y a eu deux expressions, défavorables, sur le registre de Tassin la Demi-Lune. Les avis recueillis à Francheville sont très majoritairement opposés au barrage. 86 % de ces avis défavorables ne portent que sur le barrage de Francheville et n'évoquent pas celui de Tassin la Demi-Lune.

#### ➤ *Lors des réunions publiques*

À Francheville, le public présent s'est majoritairement exprimé contre le projet de barrage, relayant le discours des associations opposantes et les propositions de solutions alternatives. Un participant, habitant de Sainte Foy-lès-Lyon, a rappelé l'importance des barrages pour assurer la protection des communes aval.

À Tassin la Demi-Lune, les participants qui se sont exprimés (4) ont questionné le Sagyrc sur le projet d'élargissement du Ratier au Grand Pré et son planning, rappelé leurs attentes de voir les travaux de cours d'eau se réaliser et ont insisté sur l'importance d'une intégration réussie du barrage sur le ruisseau du Charbonnières.

### *Les grands thèmes*

Les avis exprimés dans les registres se répartissent autour des grands thèmes explicités ci-après. L'objet de ce bilan n'est pas de commenter les positions exprimées mais de les restituer factuellement.

#### ➤ *Concernant les avis favorables*

- *Possibilité d'intégration (29% des avis favorables)*

Les projets sont jugés comme offrant de bonnes capacités d'insertion dans l'environnement naturel et paysager des vallons. La référence à la qualité des aménagements de cours d'eau déjà réalisés est citée, comme la compétence du Sagyrc pour mener ce type d'aménagement.

- *Solidarité Amont-aval (10% des avis favorables)*

La réalisation des deux barrages est considérée comme une expression de la solidarité entre l'amont et l'aval du bassin versant et de ses habitants.

- *Stratégie adaptée (61% des avis favorables)*

La protection complémentaire qu'offrent les barrages par rapport aux aménagements de cours d'eau est considérée comme nécessaire ; le risque de survenue de crues supérieures à celle de 2003 étant perçu comme avéré. Compte tenu des risques et des dommages inhérents aux crues récentes, la stratégie globale portée par le Sagyrc est jugée pertinente et doit être mise en œuvre rapidement.

---

<sup>4</sup> Pour les calculs de répartition des avis favorables et défavorables et de leur regroupements, on ne raisonne pas sur le nombre de contributions, mais bien sur les avis rattachés chacun à un thème. Ainsi, une même personne peut avoir exprimé plusieurs avis au sein d'une seule et même contribution.

➤ *Concernant les avis défavorables (relatifs quasiment exclusivement au barrage de Francheville)*

○ *Solutions alternatives (24% des avis défavorables)*

Différentes solutions, qui peuvent être combinées, sont proposées en alternative au barrage de Francheville : multiplication de plusieurs barrages plus petits en amont, curage des rivières, aménagement de plusieurs retenues collinaires, limitation de l'urbanisation et du ruissellement en amont, développement des systèmes d'alerte, expropriations des biens exposés. Il est à noter que de très nombreuses contributions mentionnent de manière générique « d'autres solutions » permettant d'éviter le barrage, sans toutefois préciser lesquelles.

○ *Niveau de protection (29% des avis défavorables)*

La protection jusqu'à la crue centennale, assurée par les barrages, est jugée trop élevée, surdimensionnée ; les aménagements des cours d'eau, protégeant jusqu'à une crue trentennale sont considérés comme suffisants.

○ *Demande de moratoire (4% des avis défavorables)*

Le projet, considéré comme unique en France voire au-delà, doit être stoppé pendant une durée d'environ 10 ans après que l'aménagement des cours d'eau soit terminé pour évaluer les effets et réaliser d'autres études.

○ *Manque de concertation (5% des avis défavorables)*

Le projet du barrage est décidé, il n'y a pas de réelle concertation, ni de transparence.

○ *Coût (7% des avis défavorables)*

Le coût du barrage est considéré comme prohibitif et représente un gaspillage d'argent public. Des doutes sont émis sur son financement et le coût de son entretien.

○ *Impacts (17% des avis défavorables)*

Les impacts de ce projet de barrage sont jugés multiples et négatifs : sur l'environnement (déboisement), sur la sécurité et la tranquillité des riverains (pendant le chantier et après), sur le développement de l'urbanisation à l'aval (perte de la culture du risque).

○ *Jugements divers (14% des avis défavorables)*

Enfin, de nombreux avis sont avancés pour justifier l'origine des inondations (responsabilité des élus, délivrance de permis de construire en zone inondable, impact du Rhône à Oullins) ou celle de faire un barrage à Francheville (lien avec le TOP<sup>5</sup>). L'importance des inondations est mise en doute, de même que la conformité du projet avec la réglementation ou encore la fiabilité des études menées par le Sagyrc.

### *Les alternatives au barrage de Francheville proposées par les associations*

➤ *Dispositif proposé par les associations*

Une solution combinant mesures structurelles (réalisation d'aménagements) et mesures d'accompagnement (gestion) :

- Exploiter les zones disponibles pour effectuer un stockage temporaire grâce à 8 ou 9 petits barrages (précisément localisés, à pertuis ou échanrés, hauts de 7 à 10 m, avec des évacuateurs de crue limités, d'une capacité de stockage de 100 000 à 300 000 m<sup>3</sup> chacun, pour un total de 1,3 million m<sup>3</sup>, comparable au stockage potentiel assuré par le site de la Roussille).
- Gérer le ruissellement en utilisant les bassins de rétention naturels et les retenues collinaires existants.
- Impliquer davantage les communes amont (bilan des moyens engagés pour prévenir la crue, re-végétalisation, vigilance sur les permis de construire, information accrue des populations sur le risque inondations, dispositif d'alerte plus efficace...).

Les associations demandent une actualisation des études sur cette base.

---

<sup>5</sup> Tronçon ouest du périphérique (devenu Anneau des Sciences)

➤ *Réponses apportées par le Syndicat de rivière*

- Les études menées depuis 2002, réactualisées en 2007, par le Sagyrc ont déjà évalué la réalisation de plusieurs barrages (8) de moindre taille, répartis sur l'amont du bassin versant. Cette solution permet techniquement d'assurer une protection jusqu'à la crue centennale mais les impacts environnementaux seraient multipliés et le coût également (deux fois supérieur à la solution retenue), ce qui a conduit le Sagyrc et ses partenaires à ne pas retenir ce scénario, indépendamment de son efficacité hydraulique comparable.
- La modélisation hydraulique (calculs) de la solution proposée, en intégrant les barrages envisagés mais également l'ouverture de multiples zones complémentaires de micro-rétention sur le bassin, de tailles variées, n'est techniquement pas réalisable (pas d'identification fiable des divers volumes de micro rétention ni de leur localisation).
- Les mesures d'accompagnement proposées sont d'ores et déjà mises en œuvre ou programmées :
  - Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Yzeron (PAPI) comprend des mesures de surveillance et de prévision, d'information des riverains en zone inondable, de prévention (étude de vulnérabilité des entreprises...), d'alerte (repères de crue, plateforme d'appel à Oullins et Sainte Foy-lès-Lyon...) qui vont continuer à se déployer.
  - Le Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation (PPRni) du bassin versant gère l'urbanisation de toutes les zones inondables et les rend inconstructibles, y compris une fois les aménagements de cours d'eau et les barrages réalisés.

*L'intégration des barrages dans le paysage et l'environnement*

Les propositions d'aménagement présentées prennent en compte les demandes formulées dans le cadre des ateliers et seront à approfondir dans les étapes ultérieures de conception.

➤ *Le barrage situé à Tassin la Demi-Lune*

Le choix a été fait à l'issue de la concertation de préserver la tranquillité du site, avec une accessibilité limitée à celle existante aujourd'hui. Le parti est un aménagement permettant de « fondre » le barrage dans le paysage.

○ *Intégrer les ouvrages*

- Le barrage sera entièrement végétalisé et prendra la forme d'une prairie herbacée. Il sera raccordé de façon « douce » aux talus sur les côtés ainsi qu'aux parcelles du fond de vallon.
- Le traitement de l'évacuateur de crues et du pertuis représentent un réel enjeu paysager puisque ce sont les seuls éléments de génie civil visibles. Les parements intérieurs de ces ouvrages, en béton, seront teintés dans la masse. Les parements extérieurs qui resteront visibles en partie seront également teintés voire matricés, et dissimulés par un remblai végétalisé.
- Une bande boisée sera plantée (préalablement aux travaux) en limite haute de parcelle pour isoler l'habitation impactée des vues directes sur le barrage.

○ *Réaménager le sentier*

- Le sentier existant aujourd'hui en rive droite sera maintenu et réaménagé au plus près du barrage pour limiter la pente. Il sera sécurisé par un garde-corps le long de l'évacuateur de crues, et non accessible aux engins motorisés.

○ *Préserver les milieux*

- À la sortie du pertuis, par lequel s'écoulera le Charbonnières, une berge fonctionnelle, avec des espèces typiques de la ripisylve sera replantée.
- Un soin particulier sera apporté à la préservation d'éléments du paysage quand cela est possible, notamment des arbres remarquables et une zone humide à l'amont à protéger durant la phase de travaux. Les accès techniques véhicules légers pour la surveillance future de l'ouvrage pourraient se faire (à confirmer) par le cheminement privé existant depuis la RD, évitant ainsi des aménagements supplémentaires.

➤ *Le barrage situé à Francheville*

○ *Les activités accueillies*

Une attente forte a été exprimée, celle de maintenir la tranquillité du site, et donc ne pas chercher à accueillir d'activités susceptibles de générer une fréquentation accrue. Les activités sur le site se limiteront donc à des pratiques douces (promenade, course à pied, vélo, pêche, pique-nique,...) et d'observation de la nature.

Tous les cheminements, confortés ou créés, resteront interdits aux engins motorisés.

○ *Créer de nouveaux cheminements*

La réalisation d'une liaison entre les deux côtés du vallon, empruntant le barrage a été considérée comme une opportunité à exploiter. Les échanges ont également porté sur le tracé du passage Est-Ouest dans le vallon.

- Le Chemin du barrage : une nouvelle liaison Nord-Sud

Ce chemin, réservé aux modes doux, reliera les quartiers de Bel-Air et Francheville-le-Haut. Il passera sur le barrage par la berme intermédiaire et au-dessus de l'évacuateur grâce à une passerelle. D'une largeur de 3 m à 3,5 m, d'un revêtement type stabilisé, équipé de garde-corps, il offrira des vues intéressantes sur le vallon.

- Le Sentier de l'Yzeron : la liaison Est-Ouest

Ce sentier s'inscrit dans le cadre du Projet Nature Yzeron porté par la Métropole de Lyon. Son tracé sera modifié dans le vallon pour passer en rive gauche du barrage et se poursuivre en périphérie de la prairie, afin de rester éloigné des ouvrages techniques (évacuateur). L'aménagement restera rustique et mesuré.

7 points d'intérêts sont proposés, qui rythment le sentier de l'Yzeron, et offrent des possibilités d'observation, de repos et d'interprétation du paysage et de l'environnement.

○ *Créer de nouveaux milieux favorables à la biodiversité*

Le site de la Roussille ne présente pas une diversité écologique particulière ni remarquable. L'amélioration de la biodiversité, à des fins environnementales et d'observation des milieux, a guidé les orientations d'aménagement.

- La Prairie

Unique espace ouvert du vallon aujourd'hui, cette prairie en pente apporte une respiration agréable dans un paysage assez fermé par la végétation. Ici seront prélevés les matériaux argileux nécessaires à la construction du noyau du barrage. Le projet prévoit sa remise à niveau et son retour à l'état de prairie. La question de son entretien (par fauche ou pâturage) reste ouverte.

Une bande boisée de 10 m de largeur sera plantée (préalablement aux travaux) en limite haute de parcelle pour isoler les habitations des vues directes sur le barrage.

- La carrière

Le prélèvement de matériaux pour la construction du barrage prévoit le creusement d'une carrière, aujourd'hui sous la végétation. Le choix est de privilégier une vocation naturaliste pour l'aménagement de la carrière qui restera préservée de la fréquentation et propice au développement d'une faune et d'une flore variées.

Le front de taille prévoit l'aménagement de cavités pour l'accueil d'oiseaux et de reptiles (hiboux, chauves-souris, lézards...), observables à distance en surplomb de la falaise. Le pied de falaise sera occupé par une zone humide alimentée par le ruissellement des parois, constituant un milieu pionnier relativement rare et intéressant pour la biodiversité.

- Le bassin de dissipation

Le bassin de dissipation au pied de l'évacuateur de crues est sur-creusé et aménagé de manière à accueillir une zone humide permanente, alimentée par les eaux de nappe, offrant des habitats diversifiés pour la faune aquatique, semi-aquatique et terrestre. Outre des plantations herbacées hydrophiles, son pourtour accueille une végétation arborée qui contribuera également à masquer les parois de l'évacuateur.

- *Paysager les ouvrages et leurs abords*

Le parti général est de masquer les vues sur les ouvrages techniques, tout en apportant des touches végétales, qui contrebalancent la minéralité du barrage.

- Le barrage

L'utilisation d'enrochements provenant de la carrière toute proche donnera au barrage une teinte générale cohérente avec le paysage. Les parements du barrage intégreront des deux côtés la plantation le long des bermes de grands arbustes (2 à 3 m) et de couvre-sols à développement rapide. Côté aval, le chemin du barrage sera aménagé sur la berme intermédiaire. La crête sera accessible aux piétons depuis le chemin du barrage, grâce à un escalier créé au droit de l'évacuateur.

- L'évacuateur de crue

L'intégration de cet ouvrage de génie civil en béton dans le paysage sera assurée de deux manières. D'une part les parements utiliseront un béton teinté dans la masse, voire matricé se rapprochant le plus possible des couleurs des enrochements du barrage.

D'autre part, les abords seront modelés et plantés pour masquer la vue de cet ouvrage, en particulier depuis la prairie et le sentier de l'Yzeron.

### *Les modalités de réalisation des travaux*

Le dernier atelier organisé sur la commune de Francheville a porté sur les modalités de réalisation des travaux et les engagements pris par le Sagyrc pour les mettre en oeuvre.

- *Les objectifs*

Les modalités de construction du barrage situé à Francheville visent à maîtriser les impacts environnementaux, ce qui se traduit par les choix suivants :

- Limiter les circulations d'engins et le transport de matériaux. De ce fait l'ensemble des matériaux nécessaires à la construction seront prélevés sur place. Les matériaux argileux constituant le noyau étanche du barrage sont extraits dans la prairie, les enrochements utilisés pour les parements du barrage sont extraits d'une carrière ouverte sur le site.
- Limiter les déboisements (3,5 hectares boisés, représentant environ 1 000 arbres, soit 7 % des boisements de l'ensemble du vallon).
- Circonscrire la zone de travaux dans un rayon de 200 m de part et d'autre du barrage.

- *Les accès au site*

- L'unique accès au chantier pour les engins s'effectuera par le chemin de Châlon.
- Le chantier sera signalé sur l'ensemble de son périmètre et sécurisé pour interdire les accès piétons dans la zone de travaux. Des barrières sont envisagés à proximité des lotissements et des immeubles de Bel-Air.
- Au plus fort du chantier, le nombre maximum d'engins actifs sur le site sera de 4 ou 5.
- Au terme des travaux, le cheminement piéton sera aménagé pour permettre également un accès depuis le chemin de Châlon, réservé aux véhicules assurant les opérations de contrôle et de maintenance.

- *Le déroulement des travaux*

- *L'exploitation de la carrière*

L'objectif des tirs de mines pour extraire les enrochements est de fractionner la roche et non de l'exploser. Deux campagnes de reconnaissance des roches présentes sur le site ont été menées en 2009 et 2014-2016, afin de calibrer les phases de tirs et de préciser leur déroulement.

- La zone de tirs sera en recul de 35 m par rapport aux habitations les plus proches (Bel-Air), la réglementation imposant un recul de 25 m.
- Les charges utilisées sont des micro-explosifs dont l'usage est extrêmement réglementé (en particulier aucune charge n'est stockée sur le site du chantier, elles sont acheminées dans un cadre sécurisé et utilisées immédiatement).

- Le principe est de travailler sur des carreaux de 20 m de côté, en positionnant les charges dans la roche pour fractionner cette dernière et obtenir d'emblée la taille souhaitée ; les matériaux sont ensuite déblayés par des engins.
- Le nombre de tirs total estimé pour extraire le volume de roche nécessaire à la construction du barrage est de 70. La fréquence sera définie avec les riverains. L'impact sonore d'un tir de mine, réglementé, est comparable au passage d'un camion.
- *Les mesures préventives et d'accompagnement*
  - Avant le démarrage des campagnes, des constats préventifs seront effectués dans les habitations alentours (par référé pour les maisons de 1<sup>er</sup> rang et constat d'huissier au-delà), afin de vérifier l'état des bâtis.
  - Un interlocuteur dédié sera joignable en permanence pour assurer le lien avec les riverains, répondre aux questions, contrôler le déroulement des travaux.
  - Pour assurer le contrôle sonore et vibratoire des tirs de mines, des enregistreurs seront installés chez les riverains, les résultats seront suivis et analysés après chaque tir de mines.
  - Un dispositif d'information (par mail et SMS) sera activé pour prévenir les riverains des horaires précis des tirs de mines, réalisés entre 10 et 17h.
  - Au terme du chantier, une nouvelle série de constats seront effectués chez les riverains.

### *Conclusion*

En conclusion, malgré une opposition au principe des barrages qui s'est principalement exprimée à Francheville et qui n'a pas fait émerger de nouvelles solutions alternatives par rapport à celles qui ont déjà été étudiées par le passé, l'ensemble des observations et contributions formulées, de part leur nature et leur nombre, conforte globalement les objectifs fixés et les principes d'aménagement de ces projets : il est donc proposé de maintenir ces derniers, en intégrant les remarques précédemment énumérées sur l'intégration des barrages dans le paysage et l'environnement, ainsi que les modalités de réalisation des travaux.

---

**LE CONSEIL SYNDICAL**, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.103-2,  
Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L.122-1,  
Vu la délibération n°2009-15 du 22 septembre 2009 approuvant le phasage des instructions réglementaires pour les aménagements de cours d'eau et les barrages écrêteurs de crues,  
Vu la délibération n°2016-10 du 9 mars 2016 fixant les objectifs et modalités de la concertation préalable à l'enquête publique pour les aménagements hydrauliques de protection contre les inondations,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE, par 26 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,**

**ARTICLE 1 :** De prendre acte du bilan de la concertation préalable à l'enquête publique pour les aménagements de protection contre les inondations du bassin de l'Yzeron (barrages écrêteurs de crues).

**ARTICLE 2 :** De maintenir les objectifs fixés et les principes d'aménagement de ces projets, présentés lors de la concertation tout en intégrant les remarques et attentes exprimées et exposées dans le rapport ci-avant, concernant l'intégration des barrages dans le paysage et l'environnement, ainsi que les modalités de réalisation des travaux.

**ARTICLE 3 :** De dire que la présente délibération de bilan de la concertation sera mise à disposition du public au siège du SAGYRC, 16 avenue Emile Evellier, 69290 Grézieu la Varenne et dans les mairies des quatre communes concernées par les aménagements (Francheville, Tassin la Demi-Lune, Sainte-Foy-lès-Lyon et Oullins) aux heures habituelles d'ouverture au public, mise en ligne sur le site Internet du SAGYRC ([www.riviere-yzeron.fr](http://www.riviere-yzeron.fr)), et intégrée au dossier d'enquête publique, qui permettra, in fine, à l'ensemble des habitants et des acteurs, d'exprimer auprès d'un commissaire enquêteur son point de vue sur les projets.

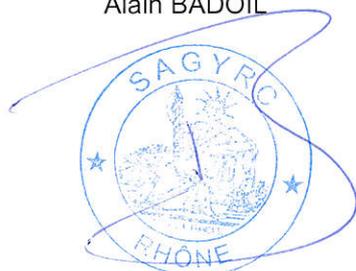
**ARTICLE 4 :** De demander au Président de finaliser dans les meilleurs délais et sur la base du bilan de cette concertation l'ensemble des dossiers réglementaires devant permettre l'instruction des projets par les services de l'État et l'ouverture de l'enquête publique afin d'obtenir les autorisations nécessaires au lancement des travaux.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **20 FEV. 2017**  
et de la publication le **20 FEV. 2017**

LE PRESIDENT  
Alain BADOIL



LE PRESIDENT  
Alain BADOIL

